



Montreuil, le 8 octobre 2020

Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

N/réf : NP/CLN
206_20201008

Madame la Ministre,

Notre organisation syndicale s'adresse à vous au sujet des assistantes et des assistants familiaux.

Elles et ils sont majoritairement employés par la Fonction publique territoriale pour assurer l'accueil à temps plein des enfants confiés aux départements, dans le cadre des mesures de placement qui relèvent de la protection de l'enfance. Elles et ils relèvent donc de la compétence de votre ministère.

Depuis le 27 février, Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, rencontre des associations professionnelles afin d'élaborer, semble-t-il, les futures évolutions du statut de cette profession.

La CGT, comme d'autres organisations syndicales, n'a pas été associée à ces consultations qui représentent pourtant, un enjeu essentiel dans la perspective de l'évolution de la reconnaissance de ce métier.

La mise à l'écart de la CGT de cette consultation ministérielle, mise en œuvre avant la pandémie, ajoutée à l'absence de réponse aux courriers que nous vous avons adressés à plusieurs reprises à M. Taquet, vient questionner la volonté du gouvernement à prendre en considération les conditions réelles de travail des assistants familiaux ainsi que leurs légitimes revendications au regard de l'extrême précarité statutaire et financière de leur métier.

Il est urgent que le gouvernement agisse sur le cadre statutaire, les conditions de travail et le niveau de rémunération des agents de ce secteur.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir en concertation avec le Ministère de la Solidarité et de la Santé afin que notre organisation soit reçue pour porter les revendications de ces collègues.

Nous vous adressons, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,

Secrétaire générale